

Assurance-accidents

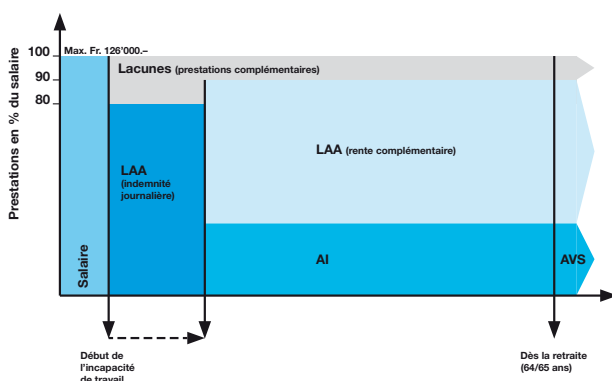
Sécurité et simplicité

Conformément à la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), en votre qualité d'employeur vous avez l'obligation d'assurer votre personnel contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles.

L'offre du Groupe Mutuel répond totalement à l'obligation légale de s'assurer:

Indemnités journalières

Couverture du 80% du salaire dès le 3^e jour après l'accident jusqu'au salaire maximal LAA s'élevant à Fr. 126'000.– par personne et par année.



Nos atouts

- ▶ **Groupe Mutuel Assistance** inclus gratuitement: 24h/24, 7j/7, des professionnels de l'assistance sont à votre écoute pour vous apporter un soutien ainsi qu'une assistance immédiate et efficace, en cas d'accident en Suisse ou à l'étranger.
- ▶ Une solution complète d'assurances en complément à la LAA.
- ▶ Notre renonciation au droit de résilier sur sinistre.
- ▶ Notre expérience dans la gestion et la prévention en matière d'accidents.

Frais de traitement

- ▶ Soins ambulatoires.
- ▶ Séjour hospitalier en chambre commune.
- ▶ Frais de transport, voyage, sauvetage.
- ▶ Moyens auxiliaires.

Invalidité/décès

- ▶ Rente d'invalidité ou de survivants.
- ▶ Indemnité pour atteinte à l'intégrité et allocation pour impotent.



Assurance-accidents complémentaires à la LAA

Pour offrir une couverture idéale à vos employés, complétez la couverture légale LAA de façon optimale grâce aux nombreuses options proposées par notre assurance-accidents complémentaire.

Indemnités journalières

- ▶ Couverture possible jusqu'à 100% du salaire LAA.
- ▶ Salaire maximum assurable jusqu'à Fr. 400'000.–.
- ▶ Couverture possible à hauteur de 80%, 90% ou 100% du salaire annuel excédentaire.
- ▶ Indemnité journalière versée pendant le délai d'attente légal de 2 jours.

Invalidité ou décès

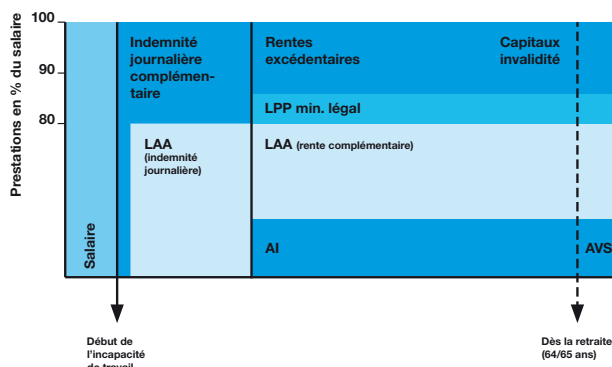
- ▶ Capital en cas d'invalidité et/ou de décès.
- ▶ Rentes d'invalidité et de survivants pour le salaire excédentaire.
- ▶ Couverture des dommages esthétiques.
- ▶ Indemnisation des frais de réadaptation à une autre profession.

Faute grave

Couverture des réductions opérées sur les prestations LAA dues à une faute grave de l'assuré, des dangers extraordinaires ou à des entreprises téméraires.

Frais de traitement

- ▶ Couverture illimitée dans le monde entier.
- ▶ Séjour hospitalier en chambre semi-privée ou privée.
- ▶ Médecine alternative, frais de transports à l'étranger, etc.



Profitez-en, dès maintenant!

Hotline 0848 803 777

Fax 0848 803 112

E-mail entreprise@groupemutuel.ch

Groupe Mutuel | Santé® | Vie® | Entreprise®

Groupe Mutuel
Rue du Nord 5
CH-1920 Martigny



Sociétés d'assurance membres du Groupe Mutuel, Association d'assureurs: Avenir Assurance Maladie SA – EasySana Assurance Maladie SA – Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA – CM Ville de Neuchâtel – Groupe Mutuel Assurances GMA SA – Mutuel Assurances SA – Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations de prévoyance administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance GMP – Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

Edition juin 2011